
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE

N° 0734 / 2025 / MAHVDR / MESR / METFPA

COMMUNIQUE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
ET

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

COMMUNIQUENT :

Un concours d'entrée à l'Institut National de Formation Agricole (INFA) de Tové est ouvert, **les 16 et 17 septembre 2025**, dans les centres d'écrit de Lomé, Kpalimé, Sokodé, Kara et Dapaong, pour les cycles de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) et de licence professionnelle agricole (CLPA).

Le concours est ouvert dans les spécialités suivantes :

Pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA), quatre (04) spécialités sont ouvertes : Agropastorale, Santé Animale, Foresterie et Gestion Durable des Terres et Agroéquipement.

Pour le cycle de licence professionnelle agricole (CLPA), six (06) spécialités sont ouvertes :

Agriculture, Agroalimentaire, Production Santé Animale et Halieutique, Foresterie et Gestion de l'Environnement, Machinisme Agricole et Aménagement et Ouvrages Hydroagricoles.

Le concours est ouvert aux togolais des deux sexes remplissant les conditions ci-après :

Cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) : être titulaire du brevet d'études du premier cycle (BEPC) et être âgé de **18 ans au moins** et de **28 ans au plus** au **1^{er} janvier 2026**.

Cycle de licence professionnelle agricole (CLPA) : être titulaire du baccalauréat deuxième partie des séries C, D, E, F, Ti ou du BT en Agropastorale, en Santé Animale, en Mécanique ou en Electricité et être âgé de **18 ans au moins** et de **28 ans au plus** au **1^{er} janvier 2026**.

Les candidats composent dans les épreuves suivantes :

1) Pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole :

- Une épreuve de français : durée 2 heures coefficient 2 ;
- Une épreuve de sciences physiques : durée 2 heures coefficient 3 ;
- Une épreuve de sciences de la vie et de la terre : durée 2 heures coefficient 3 ;
- Une épreuve de mathématiques : durée 2 heures coefficient 3.

2) Pour le cycle de licence professionnelle agricole :

- une épreuve de français : durée 3 heures coefficient 2 ;
- une épreuve de sciences physiques : durée 3 heures coefficient 3 ;
- une épreuve de sciences de la vie et de la terre : durée 3 heures coefficient 3 ;
- une épreuve de mathématiques : durée 4 heures coefficient 3 ;
- une épreuve de construction mécanique : durée 3 heures coefficient 3.

NB : Seuls les candidats inscrits en spécialité Machinisme Agricole ou Aménagement et Ouvrages Hydroagricoles composent dans l'épreuve de construction mécanique en lieu et place de l'épreuve de sciences de la vie et de la terre.

La date de dépôt des dossiers de candidature est fixée du **mardi 22 juillet 2025** au **vendredi 22 août 2025 à 17h 00**, dans les Directions Régionales de l'Agriculture, de L'Hydraulique Villageoise et du Développement Rural (DRAHVDR) de Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Tsévié et à l'INFA de Tové à Kpalimé et à la Direction de l'Entreprenariat et du financement agricoles (DEFA/MAHVDR) à Lomé.

Les dossiers de candidature comportent les pièces ci-après :

- 1- un extrait d'acte de naissance légalisé ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- 2- un duplicata du certificat de nationalité togolaise ;
- 3- un certificat médical datant de moins de trois (03) mois attestant que l'intéressé ne souffre d'aucune maladie ;
- 4- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 5- une photocopie légalisée du diplôme de baccalauréat 2^{ième} partie des séries C, D, E, F, Ti ou BT en Agropastorale, en Mécanique ou en Electricité, pour les candidats au cycle de licence professionnelle agricole (CLPA) ;
- 6- une photocopie légalisée du diplôme du BEPC pour les candidats au cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) ;
- 7- une fiche d'inscription à retirer au lieu de dépôt du dossier ;
- 8- une quittance des frais d'inscription fixés à **dix mille (10.000) francs CFA** payables au lieu de dépôt du dossier.

NB : Les pièces ci-dessus énumérées sont contenues dans une chemise portant les mentions suivantes :

- les noms et prénoms du candidat ;
- le cycle de formation choisi ;
- la spécialité choisie ;
- le centre d'écrit choisi.

Le nombre de places disponibles est de **trente (30)** pour cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) et de **trente-cinq (35)** pour le cycle de licence professionnelle agricole (CLPA).

Les candidats admis au concours ne bénéficient **ni de bourse ni d'aide scolaire** et se prennent entièrement en charge pendant toute la durée de la formation.

Les frais de scolarité sont fixés pour tous les cycles à **soixante-quinze milles (75 000) francs CFA** par an et les frais d'hébergement à **vingt-cinq milles (25 000) francs CFA**, soit **deux mille cinq cent (2 500) francs CFA** par mois pendant **dix (10) mois**. Le montant cumulé des frais de scolarité et d'hébergement est de **cent milles (100 000) francs CFA**, payable en deux tranches suivant les modalités ci-après :

- 1^{ière} tranche de 75 000F : le 1^{er} jour de la rentrée 2026
- 2^{ième} tranche de 25 000F : fin mars 2026.

La date du début des épreuves est prévue le **mardi 16 septembre à 7h 00** au lycée d'enseignement technique et professionnel d'Adidogomé pour le centre de Lomé, à l'INFA de Tové pour le centre de la région des Plateaux, le lycée technique de Sokodé pour la région centrale et aux centres régionaux de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de Kara et de Dapaong pour les régions de la Kara et des Savanes.

L'accès à la salle du concours est subordonné à la présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité.

Fait à Lomé, le **14 JUL 2025**

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE



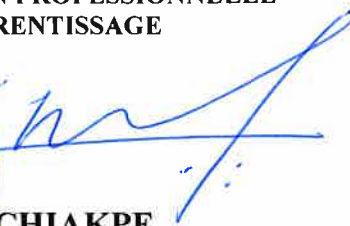
Kankia-Malik NATCHABA

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL



Antoine Lekpa GBEGBENI

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE



Isaac TCHIAKPE